



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-704

Ottawa, le 12 novembre 2009

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 17 décembre 2009

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion]

Requérante et endroit

1. **Quebecor Média inc., au nom de CF Câble TV inc.**
Gatineau (Aylmer, Gatineau, Hull) et les régions avoisinantes (Québec)
N° de demande 2009-1305-5
2. **Quebecor Média inc., au nom de CF Câble TV inc.**
Rockland (Ontario)
N° de demande 2009-1304-7

1. Gatineau (Aylmer, Gatineau, Hull) et les régions avoisinantes (Québec) N° de demande 2009-1305-5

Demande présentée par **Quebecor Média inc., au nom de CF Câble TV inc.** (CF Câble) concernant l'entreprise de distribution de radiodiffusion par câble de classe 1 de CF Câble desservant Gatineau (Aylmer, Gatineau, Hull) et les régions avoisinantes (Québec).

CF Câble demande d'être relevée de l'exigence de l'article 25(b) du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* en ce qui a trait à la distribution de la station locale CHCH-TV-1 Ottawa, et ce, afin de distribuer celle-ci sur le canal 9, un canal à usage limité, et de distribuer CKXT-DT-3 Ottawa, qui est détenue par Sun TV Company (Quebecor), sur le canal présentement occupé par CHCH-TV-1, soit le canal 16.

Pour appuyer cette demande, Quebecor a présenté la justification suivante :

- ceci serait conforme à la politique du Conseil concernant la distribution analogique des stations canadiennes de télévision qui diffusent en mode numérique seulement, découlant de *Transition à la radiodiffusion numérique – distribution des signaux américains 4+1 et questions connexes à court terme*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-545, 31 août 2009;
- aucun autre canal analogique n'est disponible pour ajouter CKXT-DT-3;

- CHCH-TV Hamilton, qui a modifié son mandat pour devenir davantage une station locale consacrée au marché de Hamilton, convient désormais moins au marché de l'Outaouais;
- Gatineau est un marché francophone alors que CHCH-TV est une station anglophone;
- le canal 9 offre une bonne réception, et ce, particulièrement parce que le réseau de câblodistribution à Gatineau a récemment été rénové;
- le réalignement des canaux n'aura aucune incidence négative sur le public ou sur CHCH-TV;
- CKXT-DT-3 sera distribuée sur un canal analogique dans la région d'Ottawa, conformément à *CKXT-DT Toronto et son émetteur à Ottawa – modification technique*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-125, 17 juin 2008.

Adresse de la titulaire :

612, rue St-Jacques
 15^{ième} étage
 Tour Sud
 Montréal (Québec)
 H3C 4M8
 Télécopieur : 514-380-4664
 Courriel : reglementaires@quebecor.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

190, rue d'Edmonton
 Hull (Québec)

et

<http://www.quebecor.com/NewsCenter/PublicFiles.aspx>

2. Rockland (Ontario)

N° de demande 2009-1304-7

Demande présentée par **Quebecor Média inc., au nom de CF Câble TV inc.** (CF Câble) concernant l'entreprise de distribution de radiodiffusion par câble de classe 2 de CF Câble desservant Rockland (Ontario).

CF Câble demande d'être relevée de l'exigence de l'article 25(b) du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* en ce qui a trait à la distribution de la station locale CHCH-TV-1 Ottawa, et ce, afin de distribuer celle-ci sur le canal 9, un canal à usage

limité, et de distribuer CKXT-DT-3 Ottawa, qui est détenue par Sun TV Company (Quebecor), sur le canal présentement occupé par CHCH-TV-1, soit le canal 16.

Pour appuyer cette demande, Quebecor a présenté la justification suivante :

- ceci serait conforme à la politique du Conseil concernant la distribution analogique des stations canadiennes de télévision qui diffusent en mode numérique seulement, découlant de *Transition à la radiodiffusion numérique – distribution des signaux américains 4+1 et questions connexes à court terme*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-545, 31 août 2009;
- aucun autre canal analogique n'est disponible pour ajouter CKXT-DT-3;
- CHCH-TV Hamilton, qui a modifié son mandat pour devenir davantage une station locale consacrée au marché de Hamilton, convient désormais moins au marché de l'Outaouais;
- Gatineau est un marché francophone alors que CHCH-TV est une station anglophone;
- le canal 9 offre une bonne réception, et ce, particulièrement parce que le réseau de câblodistribution à Rockland a récemment été rénové;
- le réaligement des canaux n'aura aucune incidence négative sur le public ou sur CHCH-TV;
- CKXT-DT-3 sera distribuée sur un canal analogique dans la région d'Ottawa, conformément à *CKXT-DT Toronto et son émetteur à Ottawa – modification technique*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-125, 17 juin 2008.

Adresse de la titulaire :

612, rue St-Jacques
 15^{ième} étage
 Tour Sud
 Montréal (Québec)
 H3C 4M8
 Télécopieur : 514-380-4664
 Courriel : reglementaires@quebecor.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

190, rue d'Edmonton
 Hull (Québec)

et

<http://www.quebecor.com/NewsCenter/PublicFiles.aspx>

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

17 décembre 2009

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro

819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'y accéder, sélectionnez « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
 ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
 Édifice central
 1, promenade du Portage, pièce 206
 Gatineau (Québec)
 J8X 4B1
 Tél. : 819-997-2429
 Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
 99, chemin Wyse
 Bureau 1410
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
 B3A 4S5
 Tél. : 902-426-7997
 Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
 Bureau 504
 Montréal (Québec)
 H2Z 1G2
 Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
 Bureau 624
 Toronto (Ontario)
 M4T 1M2
 Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
 275, avenue Portage
 Bureau 1810
 Winnipeg (Manitoba)
 R3B 2B3
 Tél. : 204-983-6306
 ATS : 204-983-8274
 Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue
Bureau 620
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta)
T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby
Bureau 530
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant:

<http://www.crtc.gc.ca>.